



Les actualités de LDC Bourgogne

Modifications horaires & Infos diverses

I) **Projet Industriel & Modification horaires :**

Les nouvelles machines de « découpe poulet » et « abattoir » vont être mises en service semaine 42.

Lors de cette semaine, des anciennes machines et des nouvelles vont fonctionner en même temps, et le démarrage risque d'occasionner plus d'arrêts que d'habitude.

La direction prévoit une semaine difficile et a demandé la modification des horaires des ateliers abattoirs et découpe. (*Horaires annoncés dès le 28 septembre aux salariés par l'encadrement*)

Lors du CSE, la CGT s'est prononcée « pour » la modification d'horaire uniquement sur la semaine 42 et seulement à la condition que la direction paye les repas ou prime de panier aux salariés. (*CFDT ; FO ; CGC ont refusé la prime de panier mais ont émis un avis favorable*)

La direction a répondu qu'elle allait réfléchir à la demande de la CGT...

La direction a programmé une réunion extraordinaire de CSE le 13 octobre pour information et consultation sur les horaires suivants :

- **Abattoir** : démarrage lundi 3h du matin, puis 5h45 les autres jours
- **Découpe** : fin de journée 21h le soir et 21h40 le vendredi soir
- **Cello** : fin de journée 21h05 le soir et 21h55 le vendredi soir
- **Chauffeurs et autres services** : horaires non communiqués à ce jour


**Horaires de période basse !
Gare aux périodes hautes !!!**

La direction n'a pas parlé de tous les services, mais la CGT pense que l'ensemble des services seront plus ou moins impactés ! (*Exemples : GMS, Quai, Cartons, etc...*)

Problème : La direction fidèle à elle-même est en train d'annoncer les futurs horaires aux salariés, mais les horaires annoncés sont encore pires que ceux qui auraient dû être présentés au CSE !!! (*pour les périodes basses*)
Ce qui ne plaît absolument pas aux salariés qui sont venus nous trouver.

La CGT va passer dans les services et vous faire signer une pétition. Comprenez-bien que l'avis du CSE est obligatoire mais ne sert à rien car une fois l'avis donné la direction fait ce qu'elle veut. **Seule votre mobilisation fera bouger les lignes pour faire les horaires que vous souhaitez !**

Avec les DLC plus longues, les moyens de conservation actuels, rien n'impose aux salariés de travailler à des horaires impossibles !

II) **Nouvelles machines & Compétences :**

Les nouvelles machines vont nécessiter de la formation et de nouvelles compétences pour les salariés. Plus de compétence veut dire plus de coefficient !

La CGT va demander à la direction de respecter l'accord de Mars 2020 qui prévoit que soit mis à l'Ordre du Jour du CSE le point suivant : « *Bilan de l'accord sur les classifications pour travailler les pistes sur lesquelles il faudra travailler après la mise en route du projet industriel* ».

III) Coefficient des scarificateurs :

Certains scarificateurs touchent toujours une prime alors que l'accord de mars 2020 prévoit que la prime soit remplacée par le coefficient 140.

Là encore, la direction ne respecte pas l'accord qu'elle a signé !

Les scarificateurs doivent avoir le coefficient 140 sans plus attendre et demander l'effet rétroactif depuis mars 2020.

IV) Pause payée :

L'accord 35 h prévoit 10 minutes de pause payée pour tous les salariés de LDC Bourgogne !

La direction l'avait supprimée à certains salariés. La CGT est intervenue récemment auprès de la RH pour clarifier les choses concernant les salariés à mi-temps thérapeutique. La RH a annoncé son intention d'appliquer l'accord et de payer la pause de 10 minutes.

Vérifiez bien que vous avez 10 minutes de pause payée (même si vous ne travaillez que 2 heures par jour)
=> sinon n'hésitez pas à venir trouver un-e élu-e CGT.

V) Masques COVID :

La Direction refuse de fournir des masques chirurgicaux, comme le font la plupart des entreprises. Elle distribue donc 6 masques lavables par personne en demandant aux salariés de les laver par leurs propres moyens. Dans ce cas-là, la loi prévoit une contrepartie financière pour les salariés, ce qui est évidemment refusé par notre généreuse direction.

D'autre part, les masques n'ont pas d'identifiant permettant de savoir combien de fois ils ont été lavés, donc s'ils sont encore efficaces.

La CGT a demandé à la direction soit de fournir des masques chirurgicaux jetables, soit de donner une contrepartie financière de 20 € par mois aux salariés qui les laveront, soit de fournir chaque jour les masques nécessaires aux salariés pour qu'ils puissent accéder à leur poste de travail. (Le masque étant rendu obligatoire par l'employeur, il doit vous en fournir pour que vous puissiez aller travailler sur votre poste de travail)

VI) Placards personnels & IFS :

La direction demande aux salariés de nettoyer leurs placards personnels la veille de l'IFS.

Jusqu'à cette année, le temps de nettoyage était rémunéré, c'est-à-dire que les salariés quittaient leur service 15 minutes plus tôt pour aller vider et nettoyer leur placard, ou la direction leur payait 15 minutes supplémentaires. Cette année, le service RH a indiqué ne pas avoir de trace que cela se faisait et a refusé de payer le ¼ d'heure aux salariés.

**La CGT vous rappelle qu'après vos horaires de travail
vous n'êtes plus sous le lien de subordination de la direction
et n'avez aucun ordre à recevoir !**

Vous vazez librement à vos occupations !

Donc, si la direction ne vous libère pas de temps avant la fin de poste ou ne vous paye pas votre quart d'heure, alors ne nettoyez pas votre placard !

=> Les membres de la direction se feront un plaisir de le faire après le nettoyage de leur bureau 😊

Connectez-vous sur le BLOG de notre syndicat : <http://cgt-ldcbourgogne.fr/>

ou tapez « CGT LDC Bourgogne » dans « Google »